

LE PATRIOTE de NICE de
du SUD-EST
NICE
18 FEVRIER 1964

... d'A.F.N., de se grouper au sein
de l'association, pour donner plus
de poids à leurs revendications.
Particulièrement, pour l'attribution
de leur carte du combattant.
Ensuite, il fait un large tour
d'horizon, évoquant notamment les
rochaines manifestations et re-
mercie la municipalité de la sub-
vention accordée, tout en espérant
plus importante celle à venir.
Il dit la douleur ressentie par
les camarades décorés de la Lé-
gion d'honneur, ou de la Médaille
militaire, qui pensaient comme
promis, de percevoir leur traite-
ment doublé à compter du 1er
janvier 1963, mais une fois de
plus, le gouvernement est revenu
sur sa promesse. Il termine en
insistant sur la nécessité de fon-
der à Grasse une maison de re-
traite pour les anciens combat-
tants.

involontaires, le condamne à 500 f
d'amende pour le délit, 150 f de
contravention et décide la suspen-
sion du permis de conduire pour
un mois, ordonne le rembourse-
ment de 5 175,48 f au Trésor pu-
blic, condamne M. Comba à payer
750 francs à M. Aubertinaz, en ré-
paration du préjudice matériel et
fixe la provision à 2 000 f à valoir
sur le préjudice corporel que défi-
nira le docteur Gozland, désigné
comme expert.
Défenseurs : Me Gaudefroy, Me
Guillaumont; Trésor public : Me
Castel; Partie civile : Me Bret et
Me Camus.

Relaxe

Le 5 juillet 1963, à l'auberge du
Bon Coin, route de Vence, à Ca-
gras-sur-Mer, une altercation se
serait produite entre M. Mollot, di-

images et intérêts au Syndicat des
limonadiers à :
- M. Félix Panzani, 40 ans, pla-
giste, plage « Ariane », la Croisette,
à Cannes.
- 500 francs d'amende avec sur-
sés, minimum des amendes fisca-
les et 100 francs de dommages et
intérêts au Syndicat des limona-
diers à M. Louis Poncon, 48 ans,
marchand ambulant, à Nice.
- 500 francs d'amende, minimum
des amendes fiscales et 150 f de
dommages et intérêts au Syndicat
des limonadiers à :
- M. Paul Chelle, 50 ans, com-
merçant, demeurant avenue des
Frères-Roustan, à Golfe-Juan;
- M. Jean Benneteau, 50 ans,
restaurateur, 45, rue F.-Faure, à
Cannes.
Régie : Me Fournier; Syndicat
des limonadiers : Me Lerda.

M. Ju
l'union
Suzan
la ma
rius d
notre
chet,
à Bla
A l
hymé
a été
répart
la Ca
le Clu
30 F
ciale;
Boule
Nou
unies
félicit
merci
leurs
veaux

LA CROIX
5, rue Bayard, VIII^e
17 FEVRIER 1964
Les GALERIES
par R. Hermann

Pour le quinzième anniver-
saire de sa fondation, l'Union
méditerranéenne pour l'art mo-
derne présentera, du 10 avril
au 31 mai, au Palais de la
Méditerranée, à Nice, une ex-
position de la « Jeune peinture
et sculpture méditerranéennes ».
Cette manifestation, organi-
sée avec le concours de la
ville de Nice, de la Bien-
nale de Paris et de la Biennale
de Menton, est ouverte aux
artistes français et étrangers
âgés de moins de quarante ans,
travaillant dans le Midi de la
France (Côte d'Azur, Provence,
Languedoc, Dauphiné, Rhône,
Alpes, Corse et Principauté de
Monaco).
Inscriptions jusqu'au 10 mars
à U. M. A. M., 3, rue Saint-
François-de-Paule, Nice (Alpes-
Maritimes).